

Case postale 376, 1951 Sion

Tél. 027 606 40 85

E-Mail : bourses-formations@admin.vs.ch

Internet : www.vs.ch/bourses

Heures d'ouverture des guichets
et permanence téléphonique :

Du lundi au vendredi :
08h30 - 11h30

DEMANDE DE BOURSE ET/OU PRÊT D'ETUDES

2020-2021

Délais de dépôt (les demandes sont traitées dans l'ordre d'arrivée) :

- **Au plus tard, le 30 novembre 2020** pour l'année scolaire complète ou le semestre d'automne
- **Au plus tard, le 31 mars 2021** pour le semestre de printemps

A l'usage de l'administration

N° SAP	
N° Dossier	

1. Personne en formation

Madame Monsieur Langue : Français Allemand

Nom _____

Prénom _____

Date de naissance _____ N° AVS **756.** _____

Etat civil Célibataire Marié(e) ⁽¹⁾ En partenariat enregistré ⁽¹⁾
 Séparé(e)/divorcé(e) ⁽²⁾ Veuf-ve

Rue / N° _____

NPA / Localité _____

Domicile légal chez Les parents La mère Le père Domicile propre ⁽³⁾

E-Mail _____

Nationalité Suisse ⁽⁴⁾ Canton d'origine _____
 Etrangère ⁽⁵⁾ Pays d'origine _____

Permis B C Réfugié

Date d'entrée en Suisse _____

Justificatifs à fournir (Copies uniquement)

- ⁽¹⁾ Acte de mariage /partenariat ou livret de famille
- ⁽²⁾ Jugement de divorce et/ou convention de séparation en entier
- ⁽³⁾ Attestation de domicile pour la personne en formation ayant un domicile légal propre (à ne pas confondre avec le logement d'étude)
- ⁽⁴⁾ Carte d'identité ou passeport (lors de la 1^{ère} demande)
- ⁽⁵⁾ Permis de séjour ou d'établissement (B, C, Réfugié) de la personne en formation et de ses parents

2. Epoux(se)/partenaire enregistré(e) de la personne en formation

Nom _____

Prénom _____

Date de naissance _____ Date de mariage/partenariat _____

En formation Oui Non

Exerce une activité lucrative Oui ⁽⁶⁾ Non


- ⁽⁶⁾ Décompte salaire / Dernière décision de taxation ou attestation d'imposition à la source

3. Enfants de la personne en formation


 Indiquez uniquement les enfants à charge (préscolaire, scolaire ou en formation post-obligatoire) ⁽⁷⁾

Nom	Prénom	Date de naissance	Autorité parentale (M=Mère / P=Père / MP=Mère & Père)

- ⁽⁷⁾ Acte de naissance ou livret de famille / Reconnaissance de paternité et convention d'entretien / Attestation de formation pour les enfants en formation post-obligatoire

 Pour d'autres enfants, veuillez donner les mêmes informations sur une feuille séparée.

9. Revenus et dépenses de la personne en formation


 Année de formation : En école = du 01.07.2020 au 30.06.2021 / En apprentissage = selon les dates du contrat

Revenus durant l'année de formation	Personne en formation	Conjoint
Revenu brut durant l'année de formation ⁽¹⁸⁾ /année	CHF _____	CHF _____
Pensions alimentaires reçues ⁽¹⁹⁾ /année	CHF _____	CHF _____
Rentes AVS/AI, Orphelin, ... ⁽¹⁹⁾ /année	CHF _____	CHF _____
Fortune nette ⁽²⁰⁾	CHF _____ (Taxation : Chiffre 4100)	

Dépenses durant la période de formation

- Repas de midi hors domicile Non
 Oui Nombre/semaine : 1 2 3 4 5
- Logement (hors domicile des parents) Non
 Oui, en Valais ⁽²¹⁾ CHF _____ /mois
 Oui, hors Canton ⁽²¹⁾ CHF _____ /mois
- Frais de déplacement liés à la formation ⁽²²⁾ CHF _____ /année
- Frais d'inscription / Taxes / Ecolage ⁽²³⁾ CHF _____ /année

Justificatifs à fournir (Copies uniquement)

- ⁽¹⁸⁾ Fiche de salaire/contrat de travail, de stage ou d'apprentissage
- ⁽¹⁹⁾ Justificatif de versement / décision de rente
- ⁽²⁰⁾ Taxation 2019 de la personne en formation
-  ⁽²¹⁾ Contrat de bail ou de colocation ou attestation du logeur avec montant du loyer
- ⁽²²⁾ Abonnement
- ⁽²³⁾ Justificatif de frais si école privée ou formation continue

10. Curriculum vitae (ANNEXE B à remplir uniquement par les personnes ayant plus de 25 ans ou effectuant une 2^{ème} formation)

11. Signatures (aucune demande ne sera traitée sans les signatures ci-dessous)

La présente demande doit comporter les signatures de la personne en formation et de ses 2 parents (même si la personne en formation est majeure).

La signature du seul parent ayant la garde est acceptée lorsque l'autre parent est tenu de verser à la personne en formation une contribution d'entretien fixée par une décision judiciaire.

Par leurs signatures les soussignés, autorisent :

- le Service des contributions à fournir tous les renseignements fiscaux nécessaires au calcul de l'allocation et les délient du secret de fonction et fiscal.
- la Section des bourses et prêts d'études
 - à transmettre les informations utiles au calcul de la bourse, y compris les données financières et fiscales, dans le détail de calcul communiqué à la personne en formation ou à son représentant légal.
 - à consulter les données concernant la formation auprès des organes de formation.

Par leurs signatures les soussignés, attestent :

- que les indications fournies dans la présente demande sont complètes et conformes à la vérité.
- qu'ils s'engagent à notifier sans délai et spontanément à la Section des bourses et prêts d'études toute(s) modification(s) des informations figurant dans la demande qui ont une incidence sur le calcul de l'allocation.

Signature du père : _____

Signature de la mère : _____

Signature de la personne en formation : _____

Le cas échéant :

Signature de la nouvelle épouse du père : _____

Signature du nouvel époux de la mère : _____

Signature du conjoint de la personne en formation : _____

Lieu _____ Date _____

DEMANDE SPECIALE

Information

Cette annexe ne doit être remplie que lorsque l'une des deux situations suivantes s'est produite depuis 2018 :

- un changement de la situation familiale des parents ;
- une modification des revenus des parents d'au moins 30 pour cent pendant deux années consécutives.

Base légale

Ordonnance sur les allocations de formation (bourses et prêts d'études) du 24 juin 2011

Art. 6 Revenu déterminant des parents

- 1 Le revenu déterminant des parents est calculé sur la base de la taxation fiscale définitive qui précède de deux ans le début de l'année scolaire pour laquelle une demande est formulée.
- 5 Demeure réservée la période fiscale retenue en cas de demande spéciale au sens de l'article 6b de la présente ordonnance.

Art. 6b Demandes spéciales

Les demandes spéciales dûment motivées peuvent notamment concerner :

- a) les changements d'état civil, par exemple célibataire, marié, veuf, séparé judiciairement, divorcé, partenaire enregistré ;
- b) les modifications de revenu d'au moins 30 pour cent pendant deux années consécutives.

Motif de la demande spéciale

Personnes concernées :

Les 2 parents

La mère

Le père

Depuis les éléments pris en compte dans la taxation 2018 :

Changement de la situation familiale des parents

Séparés/Divorcés

Mariés/Remariés


L'un des deux est décédé

Deux parents décédés


Autre : _____

Modifications des revenus d'au moins 30 pour cent pendant deux années consécutives

- | | <u>Père</u> | <u>Mère</u> |
|--|-------------|-------------|
| • Revenus selon taxation 2018 (chiffre 800/800a) | CHF _____ | CHF _____ |
| • Revenus selon taxation 2018 (chiffre 2400) | CHF _____ | CHF _____ |
| • Revenus 2019 | CHF _____ | CHF _____ |

 Joindre la taxation 2019 si disponible ou les justificatifs de gains 2019 (certificat de salaire, attestation de chômage, attestation de rentes, ...)

- | | | |
|----------------|-----------|-----------|
| • Revenus 2020 | CHF _____ | CHF _____ |
|----------------|-----------|-----------|

 Joindre les justificatifs de gains 2020 (certificat de salaire, attestation de chômage, attestations de rentes, ...)

Signatures des personnes concernées

Signature de la mère :

Signature du père :
